



Agglomération

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2021, le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro A-2021-47 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro A-2021-47 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7^e JOUR DE JUILLET 2021

Katia Morin
Greffière